

Note de présentation

Organigramme du Service Universitaire des Langues

Comité Technique du 13 octobre 2021

1. Présentation du contexte

Le projet de création du futur service commun intitulé aujourd'hui « Service Universitaire des Langues » a déjà été présenté en Comité Technique le 13 juillet 2021.

Le processus de consultation est complété par la présentation de l'organigramme fonctionnel et hiérarchique du futur service.

La méthode pour la réalisation de l'organigramme a comporté trois phrases :

> Phase 1 : Analyse des fiches de poste BIATSS

Les deux services fusionnés, le SUFLE et la MIRREL, présentent la particularité d'être d'ores et déjà complémentaires en matière de compétences concernant les agents BIATSS. Ceci est un atout car il n'y a pas de redondance mais bien des complémentarités entre les postes. Ceci a donc facilité le travail.

Cependant, en particulier au sein de l'un des deux services, il est apparu à la fois une forme de cloisonnement entre les agents – alors qu'ils effectuent des missions relevant du même champ d'activité – et une forme de polyvalence tendant à brouiller la lisibilité des postes, créant ainsi des dysfonctionnements opérationnels.

> Phase 2 : Elaboration d'une structure-cible

L'objectif est de développer la notion d'équipe, tout en permettant aux agents d'exprimer leur expertise métier.

Une fois les missions du futur service élaborées collectivement et consultations achevées, il a été décidé de créer des pôles, dans lesquels des équipes seraient créées. Il y aura donc un pôle « Gestion », un pôle « Scolarité », un pôle « Certifications » comprenant au moins deux agents, en plus des spécialités qui ne comportent qu'un seul agent (DRH/Documentation/Animation du CRL).

En outre, un soin particulier a été apporté à structurer le service scolarité, qui devra gérer environ 300 étudiants en DU, 800 étudiants pour les cours FLE AMU à destination des doctorants/post-doctorants/EC et étudiants en mobilité internationale entrante et 700 étudiants qui sont inscrits pour les activités relevant du centre d'apprentissage et de ressources en langues.

Concernant les certifications en langues, le CLES, le TCF et le DALF sont aujourd'hui mis en place mais le service a vocation à élargir son offre (TOEIC/TOEFL, etc.).

Enfin, le pôle « Gestion », composé d'une gestionnaire et sous la responsabilité d'un agent de catégorie B, viendra donner la rigueur dont a besoin un service qui a vocation à couvrir les besoins de l'ensemble de la communauté universitaire.

> **Phase 3 : Construction de l'organigramme**

Les agents BIATSS ont tous eu plusieurs entretiens individuels pour prendre connaissance des objectifs retenus.

A cette occasion, un projet de fiche de poste et l'affectation sur un pôle a été largement expliqué et discuté. Les agents ont pu faire modifier le projet de fiche de poste dans une certaine latitude imposée par les futures missions du service, des compétences des agents et de l'organisation mentionnée plus haut.

Grâce à ces moments d'échanges constructifs, chaque agent a pu prendre connaissance du projet d'organigramme, avec sa place dans ce dernier et recevoir une fiche de poste avant la pause estivale.

2. Proposition soumise à l'avis du Comité Technique

L'organigramme du futur « Service Universitaire des Langues » est soumis pour avis du Comité Technique.